PROJET PEDAGOGIQUE

2026-2027

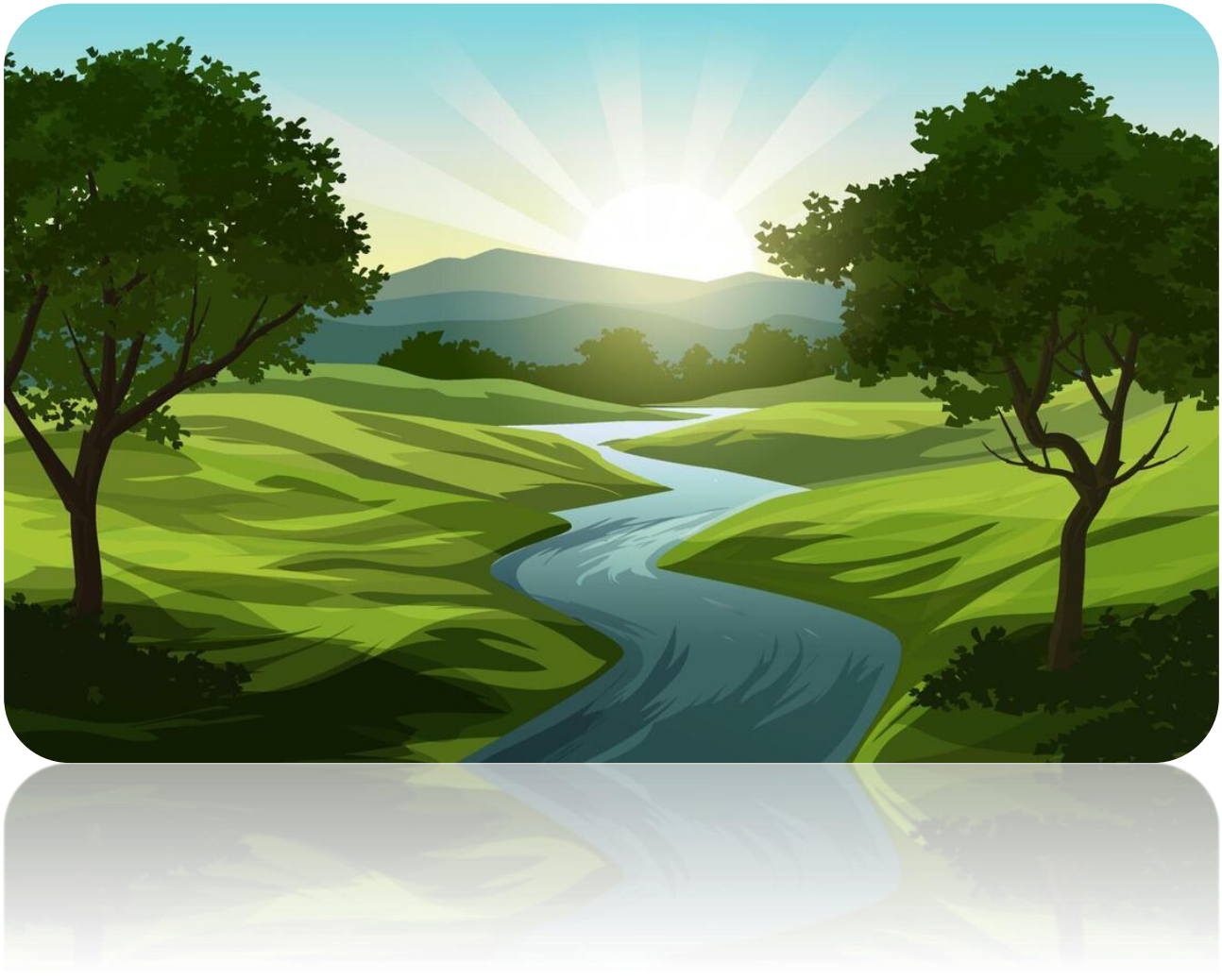

Accueil de loisirs « Les Galarés »
Périscolaire Saint-Didier-en-Velay
Périscolaire La Séauve-sur-Semène

Table des matières

INTRODUCTION 3
Le contexte 4
1. La Communauté de communes Loire Semène 4
2. Le public 4
3. Le projet éducatif 4
L'accueil périscolaire 6
1. Les sites d'accueils 6
2. Le fonctionnement 6
3. Accueil type 7
L'accueil de loisirs extrascolaire 8
1. Le site d'accueil 8
2. Les locaux 8
3. Les horaires d'ouverture 9
4. Journée type 10
5. L'équipe 11
6. Les rôles et missions de chacun 13
Les intentions éducatives 15
1. Nos valeurs 15
2. Notre axe pédagogique 15
Objectifs pédagogiques 16
Mise en lien avec les Compétences psychosociales mobilisées 19
3. Programme d'animation 20
4. La place des familles 20
5. Accueil des enfants en situation de handicap 21
6. Les valeurs de la république 21
Le projet CLAS 22
Fonctionnement 23
1. Le téléphone portable 23
2. Drogue, alcool et cigarette 23
3. L'évaluation 24
Partenariat et communication 25
1. Partenariat 25
2. Communication 25

INTRODUCTION

« Il y a tout un monde à découvrir, là où commence le chemin. »

Au détour d'un sentier, sous une feuille, au creux d'un arbre ou dans le murmure du vent, se cachent mille histoires.
La nature proche se dévoile doucement, au rythme des saisons, des lumières et des petites vies qui l'habitent.

Un paysage familier peut alors devenir un territoire d'exploration. Une simple promenade, un bruit, une odeur, une couleur ou une empreinte peuvent ouvrir la porte à l'étonnement et à la découverte.

Car autour de nous, la nature n'est jamais tout à fait immobile. Elle change, grandit, disparaît, renaît. Elle offre un espace pour observer, ressentir, s'émerveiller et prendre le temps.

Regarder autrement ce qui est proche, c'est parfois découvrir un monde que l'on croyait déjà connaître.

LE CONTEXTE

1. La Communauté de communes Loire Semène

L'accueil de loisirs « Les Galarés » est géré par la Communauté de Communes Loire Semène (CCLS), regroupant 7 communes : St Didier-en-Velay, La Séauve-sur-Semène, St Victor-Malescours, St Just-Malmont, Aurec-sur-Loire, St Ferréol d'Auroure et Pont-Salomon.

Première compétence d'envergure exercée par la communauté de communes, l'enfance-jeunesse demeure un axe fort de la politique communautaire, le plan de mandat réaffirme sa place centrale. Cette politique s'exerce actuellement dans les secteurs de la petite enfance au travers des EAJE (équipement d'accueil du jeune enfant) et des Relais Petite Enfance. Elle concerne aussi les plus grands avec les Accueils de Loisirs extrascolaire et périscolaire, les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, ainsi que les camps et mini-camps pour les 3-17 ans.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) est également lié à cette politique qui est abordée de façon transversale grâce notamment à des actions de soutien à la fonction parentale. Des finalités éducatives ont été définies et visent à assurer le bien-être de l'enfant et du jeune, de participer à la construction de sa personnalité et de l'aider à prendre toute sa place dans la société.

2. Le public

L'accueil de loisirs accepte les enfants, sans discrimination aucune, de 3 à 11 ans inclus, issus majoritairement de la communauté de communes mais également les enfants vivant en dehors de ce territoire.

3. Le projet éducatif

Il définit les valeurs, les missions et les grandes orientations éducatives de la CCLS. Il est un support pour le projet pédagogique des deux services – péri et extrascolaire - et dans les pratiques quotidiennes, mais aussi pour établir une cohérence entre ce projet et les objectifs, moyens et actions à mettre en œuvre.

Assurer le bien-être de l'enfant et du jeune :

- Garantir sa sécurité physique, morale et affective.
- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la santé.
- Respecter son rythme.
- Garantir un accueil de qualité en respectant les différences.
- Être des lieux d'éveil.
- Favoriser les échanges, le relationnel, l'implication, le soutien et l'accompagnement de la cellule familiale : écoute, conseil, médiation.

Participer à la construction de sa personnalité :

- Par son ouverture d'esprit : lieu d'éveil, de sensibilisation.
- Par la découverte et l'expression : développer différents moyens d'expression : découvrir, manipuler, transformer des matériaux pour développer le sens pratique, l'ingéniosité.
- En forgeant sa propre réflexion, en stimulant son sens critique.
- En lui donnant le sens des valeurs morales et sociales : liberté, fraternité, égalité, respect d'autrui et des biens, solidarité, paix…
- En lui donnant le goût des choses simples, le sens du service et le sens de l'effort.
- En participant à la vie en groupe : par l'intermédiaire du jeu, du sport, des sorties, des camps, apprendre aux jeunes à se rencontrer, à s'écouter, à se respecter, à établir des règles de vie, à s'organiser.

L'aider à prendre toute sa place dans la société :

- En éveillant son sens de la responsabilité individuelle et collective.
- En facilitant l'acquisition de l'autonomie, en encourageant la socialisation, la vie collective et le respect des autres.
- En favorisant l'ouverture sur son territoire et sur le monde, les échanges, en établissant des relations sociales, en développant l'esprit de curiosité.
- En promouvant les valeurs de citoyenneté, en éveillant les enfants et les jeunes à la vie en société dans l'objectif de devenir les adultes-citoyens de demain.
- En favorisant l'accès à la culture.
- En œuvrant pour une prise de conscience environnementale chez l'enfant, dès son plus jeune âge, de ses actions, de ses impacts, afin de l'amener vers un comportement écocitoyen.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

1. Les sites d'accueils

La structure « Les Galarés » gère deux périscolaires, celui de Saint-Didier-en-Velay et celui de La Séauve-sur-Semène.

Les accueils périscolaires fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis en semaines scolaires, de la façon suivante :

- Saint-Didier-en-Velay : le soir de 16h30 à 18h30
- La Séauve-sur-Semène : le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30

Les mercredis, à Saint-Didier-en-Velay (pour toutes les tranches d'âge et en périodes scolaires) :

- En journée de 7h30 à 18h30 avec ou sans repas
- En demi-journée avec repas de 7h30 à 14h00 ou de 12h00 à 18h30
- En demi-journée sans repas de 7h30 à 12h30 ou de 13h30 à 18h30

2. Le fonctionnement

Chacun des périscolaires propose deux temps différents durant la semaine :

Lundi et jeudi : un temps d'accompagnement scolaire

Ce temps, d'une durée moyenne de 30 minutes, permet à chaque enfant de réaliser ses devoirs dans un environnement favorable. L'équipe d'animation est présente pour apporter une aide à l'enfant sous l'aspect organisationnel du travail, sur la compréhension des consignes et non pas sur l'aspect éducatif de celui-ci. En aucun cas les animateurs ne sont formés à corriger les devoirs. Les devoirs doivent être faits mais ne doivent pas être obligatoirement justes.

En fonction de l'état de fatigue et de concentration de chacun, les animateurs peuvent décider de stopper l'accompagnement scolaire.

Mardi et vendredi : un temps d'animation

L'équipe d'animation propose aux enfants de participer à des activités préparées en amont. Elles pourront être à l'initiative des animateurs ou suite à la demande des enfants. Les animateurs proposent plusieurs ateliers en lien avec le thème où les enfants pourront naviguer. Ce temps est important dans l'évolution de l'enfant. Il a la possibilité d'évoluer à son rythme et de répéter l'activité autant de fois qu'il le souhaite.

Mais n'oublions pas que les enfants ont déjà passé une journée à l'école et qu'ils ont aussi besoin de se défouler et de libérer les tensions. Autant que possible, les animateurs les invitent à être dehors.

3. Accueil type

- 7h30-8h20 : Accueil échelonné des enfants et propositions d'ateliers par l'équipe d'animation.
- 8h20 : Départ pour les écoles à pied avec l'équipe d'animation.

- 16h30 : Les enfants sont récupérés dans les écoles à pied par l'équipe d'animation.
- 16h45-17h : Arrivée sur le site.
- 17h : Goûter fourni par les familles.
- 17h15-18h30 : Temps de devoirs et/ou d'activités proposées par l'équipe d'animation.

Les mercredis : même journée type que les vacances (voir plus bas).



L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

1. Le site d'accueil

L'accueil de loisirs « Les Galarés » se situe à Saint-Didier-en-Velay, village de Haute Loire de 3444 habitants. C'est une petite ville rurale qui possède deux écoles (une privée, une publique) ainsi que 2 collèges (un privé, un public). Il y a également un cinéma, une piscine municipale (ouverte seulement l'été) et un camping.

L'accueil de loisirs accueille les enfants sur des temps périscolaires et extra-scolaires. Le périscolaire de la commune voisine (la Séauve sur Semène) est également rattaché à la direction de l'accueil de loisirs des Galarés.

Les enfants accueillis sont âgés entre 3 et 11 ans.

2. Les locaux

Les locaux se situent à proximité du centre du village, à côté de la piscine municipale. Ils sont entièrement mis à notre disposition. Nous les partageons néanmoins avec d'autres services communautaires (RPE, CLAS, action jeunes) sur des temps définis.

Dans les locaux nous pouvons retrouver :

- Une salle de vie 3-5 ans (salle partagée avec le RPE) comprenant : une salle d'activité, une couchette, ainsi que des sanitaires adaptés à l'âge des enfants.
- Deux bureaux : un pour l'accueil de loisirs et un pour le R.P.E
- Une grande salle pouvant servir à la fois pour des animations, pour les temps d'accueil et également pour le temps de repas.
- Un espace cuisine servant au conditionnement des repas (four, frigo, lave-vaisselle).
- Une salle « animateurs/réunion », réservée au personnel lors des pauses et des temps de réunion. Elle est attenante à l'infirmerie.
- Une salle d'activité 6-8 ans, utilisée pour les temps d'accueil et d'animation.
- Une salle d'activité 9-11 ans, utilisée pour les temps d'accueil et d'animation.
- Une régie, où le matériel est rangé (pédagogique, sportif, grands jeux…).
- Une salle de vie modulable pour différents temps : accueil ados (durant les vacances), accueil du CLAS en période scolaire.

Le centre de loisirs possède également des extérieurs clos et sécurisés.

Chaque salle accueillant des enfants est aménagée avec des « espaces spécifiques » correspondants aux besoins et à la tranche d'âge des enfants. L'aménagement des salles est régulièrement repensé afin de s'adapter au mieux aux groupes d'enfants accueillis, qui peuvent varier selon la période d'accueil (périscolaire, mercredis, vacances).

3. Les horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs sont les suivants :

Les vacances scolaires

Pour les 3-5 ans :

- En journée de 7h30 à 18h30 avec ou sans repas
- En demi-journée avec repas de 7h30 à 14h00 ou de 12h00 à 18h30
- En demi-journée sans repas de 7h30 à 12h15 ou de 13h30 à 18h30

Pour les 6/11 ans :

- En journée de 7h30 à 18h30 avec ou sans repas

Pas de départ ou d'arrivée :

- Entre 9h et 11h30
- Entre 12h30 et 13h30
- Entre 14h et 16H30

Les fermetures annuelles

L'accueil de loisirs ferme ses portes selon un planning annuel communiqué en début d'année scolaire aux familles et établi par les élus de la communauté de communes.



4. Journée type

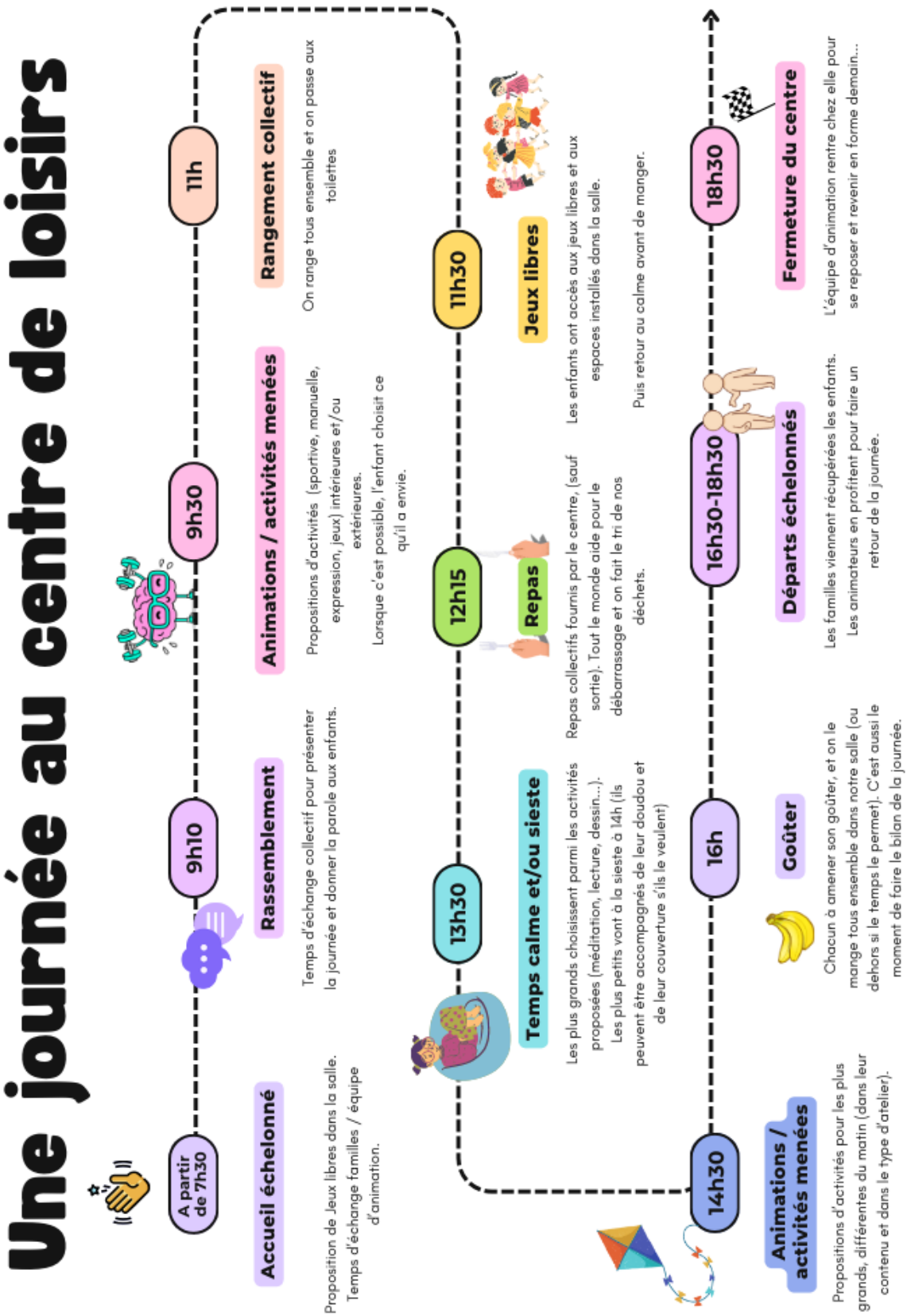

5. L'équipe

BONNARD Océane	Responsable de structure		
BAVUT Solène	Adjointe de Direction		
Les animateurs	Périscolaire St Didier	Périscolaire La Séauve sur Semène	Mercredi Les Galarés
Ramzia		✓	
Nadine		✓	
Sarha		✓	
Martine		✓	
Morgane	✓		✓
Shane	✓		✓
Alizée	✓	✓	✓
Léna	✓	✓	✓
Maéva	✓	✓	✓
Agent d'entretien : Meryem			

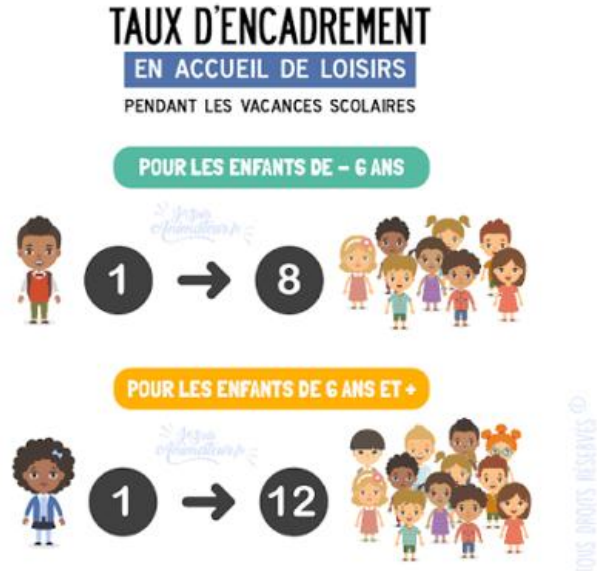

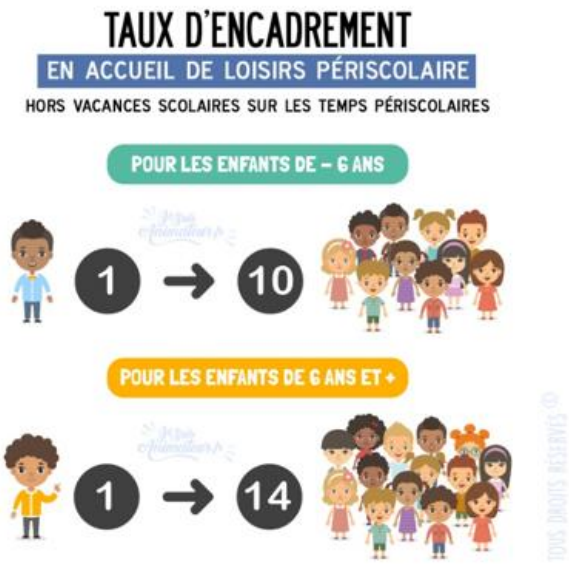

L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Nous avons à cœur de participer à la formation des professionnels de l'animation et de l'éducation. Cet engagement s'inscrit pleinement dans les valeurs de l'éducation populaire, qui considèrent la transmission et la mise en pratique comme un devoir.

Tout au long de l'année, nous accueillons et accompagnons différents types de stagiaires : certains sur la partie animation (stages de découverte en classe de 3e, stages professionnalisants type CAP, stages BAFA, bac pro SAPAT …), d'autres sur la partie direction (stages BAFD, stages BPJEPS LTP).

L'équipe peut donc être amenée à évoluer au cours de l'année ou sur certaines périodes de vacances.

Cependant, pour garantir la stabilité de la structure et assurer un accompagnement de qualité auprès des enfants dans leur développement, les stages restent toujours placés sous la responsabilité de la responsable de structure et sont systématiquement supervisés.
L'accueil de stagiaires constitue une véritable valeur ajoutée pour tous : il favorise l'échange de pratiques, la remise en question, ainsi que le transfert et le partage de savoirs au sein de l'équipe.

6. Les rôles et missions de chacun

Le rôle des animateurs

Je m'adapte à l'âge, au rythme et aux besoins de chacun.

Je construis une relation de confiance, d'écoute et d'échange avec les enfants.

J'adopte une posture professionnelle (assiduité, langage, missions ...).

J'entretiens le lien avec les familles.

J'encadre et j'anime la vie quotidienne.

Je suis garant de la sécurité physique et morale des enfants : j'anticipe les situations à risque.

Je me positionne en tant que formateur, notamment avec des stagiaires (transmission d'informations, bienveillance, entraide).

Je travaille en équipe et je suis acteur dans celle-ci (réflexion collective, communication, bienveillance, respect de l'autre, place de chacun).

Je suis force de propositions (activités, projets, fonctionnement).

Je connais et mets en œuvre le projet pédagogique. J'en évalue les objectifs.



Le rôle de l'équipe de direction

Conduire le projet pédagogique en référence au projet éducatif, de son élaboration à son évaluation.

Accompagner et coordonner les animateurs, les missions de chacun, l'application sur le terrain, l'animation des réunions et l'évaluation.

Gérer la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.

Construire une relation de confiance, d'écoute et d'échange avec et entre les animateurs.

Se positionner en tant que formateur (transmissions d'informations, bienveillance, entraide).

Gérer les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires extérieurs, municipalités).

Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs (parents, intervenants).

Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants, connaître et respecter le cadre réglementaire.

Construire une relation de confiance et d'échange avec les familles.

S'occuper de la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).



LES INTENTIONS EDUCATIVES

1. Nos valeurs

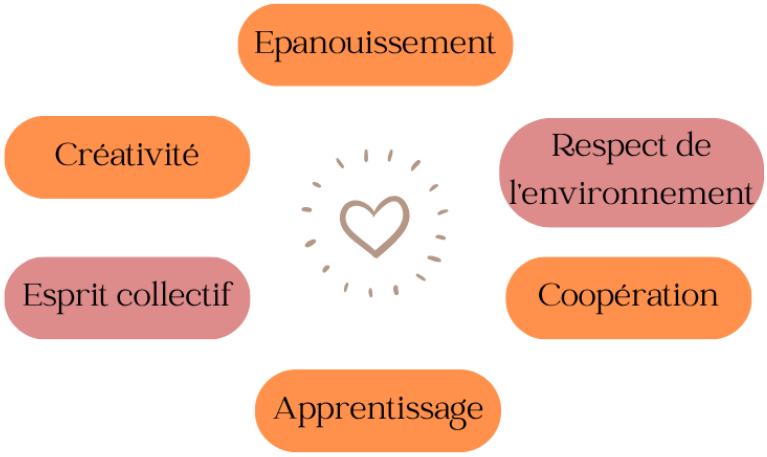

2. Notre axe pédagogique

L'accueil de loisirs se fixe pour objectif d'accompagner les enfants dans la découverte et la compréhension de leur environnement proche. En développant leurs connaissances sur ce qui les entoure, les enfants peuvent progressivement mieux comprendre leur lieu de vie, prendre conscience de sa richesse et trouver plus facilement leur place au sein de celui-ci.

Pour cela, nous nous appuierons sur les richesses de notre territoire afin de partir à la découverte de la faune et de la flore qui nous entourent. Les enfants seront également amenés à mieux comprendre le rythme des saisons, leurs caractéristiques et leur impact sur la nature et notre quotidien. Nous porterons aussi une attention particulière à la rivière de la Semène, présente et accessible sur nos deux communes, afin de découvrir cet espace naturel de proximité et de sensibiliser les enfants à sa préservation.

Les activités proposées chercheront ainsi à développer la curiosité, l'observation, l'esprit de découverte et la capacité des enfants à agir de manière responsable dans leur environnement. L'objectif est de leur permettre de mieux comprendre leur territoire pour progressivement adopter des comportements respectueux de celui-ci.

Tout cela nous permet de définir l'axe pédagogique de l'année :

« Découvrir, comprendre et préserver son environnement proche. »



Objectifs pédagogiques

À travers cet axe, l'équipe souhaite accompagner les enfants dans une démarche de découverte, de compréhension et de sensibilisation à leur environnement proche.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

1. Favoriser la découverte de l'environnement naturel proche et de sa biodiversité

Sous-objectifs :

- Permettre aux enfants d'identifier les différents éléments qui composent leur environnement proche.
- Découvrir la faune et la flore présentes sur le territoire.
- Apprendre à observer la nature et ses évolutions au fil des saisons.
- Faire prendre conscience de la diversité et de la richesse des milieux naturels qui nous entourent.

Mise en œuvre concrète :

- Organiser des sorties et des temps d'exploration dans les espaces naturels proches de l'accueil de loisirs.
- Réaliser des activités d'observation de la faune et de la flore : insectes, oiseaux, arbres, plantes, traces et indices de présence animale…
- Proposer des activités permettant d'observer les changements de la nature au fil des saisons.
- Utiliser les ressources locales et les connaissances des adultes ou intervenants pour enrichir les découvertes.

2. Développer la curiosité, l'observation et le questionnement des enfants

Sous-objectifs :

- Donner aux enfants l'envie d'observer et de chercher à comprendre ce qui les entoure.
- Encourager le questionnement et la formulation d'hypothèses.
- Permettre à chaque enfant d'exprimer ses idées et ses découvertes.

Mise en œuvre concrète :

- Partir des questions des enfants pour construire certaines activités et expériences.
- Proposer des petits défis ou expériences scientifiques autour de la nature : observer, comparer, expérimenter, faire des hypothèses et vérifier.
- Organiser des temps d'échange après les sorties afin que les enfants puissent partager ce qu'ils ont vu et compris.



3. Comprendre les liens entre les êtres vivants, les saisons et les milieux naturels

Sous-objectifs :

- Comprendre que les êtres vivants évoluent en fonction de leur environnement.
- Identifier quelques phénomènes liés au rythme des saisons.
- Découvrir les relations entre les différentes espèces et leur milieu de vie.

Mise en œuvre concrète :

- Observer l'évolution d'un même espace naturel à différentes périodes de l'année.
- Réaliser des activités autour des cycles de vie : croissance des plantes, évolution des insectes, migration ou hivernage de certains animaux…
- Réaliser des activités permettant de comprendre les chaînes alimentaires ou les relations entre les espèces, de manière adaptée à l'âge des enfants.
- Utiliser la rivière de la Semène comme support pour découvrir un milieu naturel spécifique et les espèces qui y vivent.

4. Sensibiliser les enfants au respect de la nature et à la préservation de leur environnement

Sous-objectifs :

- Comprendre que les espaces naturels sont des milieux fragiles qui doivent être respectés.
- Encourager les enfants à adopter des gestes responsables dans leur quotidien.
- Faire le lien entre les découvertes réalisées et les actions que chacun peut mettre en place.

Mise en œuvre concrète :

- Organiser des temps de sensibilisation autour des déchets, de l'eau, de la biodiversité et des ressources naturelles.
- Réaliser des opérations de nettoyage ou de ramassage des déchets dans les espaces naturels proches, lorsque cela est pertinent et sécurisé.
- Mettre en place des actions concrètes au sein de l'accueil : tri des déchets, réduction du gaspillage, récupération et réutilisation de matériaux…
- Sensibiliser les enfants au respect des animaux et des végétaux lors des sorties : observer sans déranger, ne pas arracher, ne pas capturer inutilement…



5. Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs découvertes à travers des projets collectifs

Sous-objectifs :

- Donner aux enfants une place active dans les projets proposés.
- Favoriser la prise d'initiative et la participation aux décisions.
- Développer la coopération et l'entraide.
- Valoriser les connaissances, les idées et les compétences de chacun.

Mise en œuvre concrète :

- Construire certains projets à partir des envies et des questions des enfants.
- Leur permettre de choisir des thèmes, des activités ou des supports de restitution.
- Réaliser des projets collectifs
- Répartir les rôles et les responsabilités en fonction des envies et des capacités de chacun.
- Prévoir des temps de paroles pour permettre aux enfants d'exprimer ce qu'ils ont appris, ce qu'ils ont aimé et ce qu'ils souhaiteraient poursuivre.

L'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans une démarche où l'enfant est acteur de ses apprentissages. Les activités ne chercheront pas uniquement à transmettre des connaissances, mais à donner aux enfants l'occasion d'observer, expérimenter, questionner, coopérer et agir.

La découverte de l'environnement devient ainsi un support pour développer à la fois les connaissances des enfants sur leur territoire et leurs compétences psychosociales, tout en favorisant leur autonomie, leur participation et leur responsabilisation.



Mise en lien avec les Compétences psychosociales mobilisées

Les **compétences psychosociales (CPS)** désignent les aptitudes qu'une personne mobilise pour faire face aux exigences de la vie quotidienne et prendre part opportunément à la vie sociale.

Ces compétences (telles que l'empathie, la régulation de ses émotions, la capacité d'adaptation ou à communiquer efficacement…) ont pour objectifs d'améliorer les relations à soi, aux autres et aux apprentissages et entrent donc particulièrement en résonance avec le cadre scolaire.

De nombreux travaux scientifiques établissent qu'elles sont un facteur-clef de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale.

Dans le cadre de cet axe pédagogique, les activités proposées permettront de mobiliser et de renforcer plusieurs de ces compétences :

- Observer, exprimer ses ressentis et partager ses découvertes.
- Coopérer pour la réalisation de projets communs.
- Développer l'esprit critique en formulant des hypothèses et en recherchant des réponses.
- Renforcer la confiance en soi en valorisant les connaissances et les initiatives de chacun.
- Développer le sentiment d'appartenance à son territoire et le respect du vivant.

Ces différentes compétences seront travaillées de manière transversale, au fil des activités et des projets proposés, afin que chaque enfant puisse observer, comprendre, expérimenter, partager et agir à son échelle.

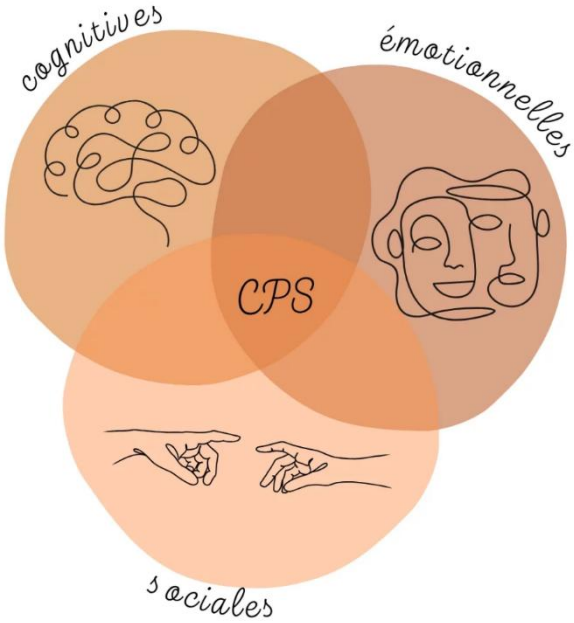

3. Programme d'animation

Il est élaboré par l'équipe pédagogique (animateurs et direction). Il est la traduction concrète du projet éducatif et du projet pédagogique sur le terrain. Il répond aux objectifs pédagogiques définis par ces derniers.

Il est également un support de communication avec les familles. Cependant, il est important pour nous qu'il ne soit pas enfermant pour les enfants. Il est un repère et non une fin en soi. La priorité pour nous est que l'enfant apprécie sa journée et puisse aller à son propre rythme. Il est donc important qu'il soit acteur de ses loisirs.

De par la diversité des besoins de chacun, nous encourageons nos animateurs à respecter le programme, mais aussi à s'adapter à l'état d'esprit des enfants et à la dynamique du groupe qu'ils ont en face d'eux.

4. La place des familles

Il nous semble essentiel d'inclure les parents dans la vie du centre car nous sommes une structure éducative, au même titre que l'école. Les parents nous confient ce qu'ils ont de plus cher, il est donc naturel d'échanger, de dialoguer et de partager avec eux sur la journée de leurs enfants.

La communauté de communes Loire Semène a également à cœur de soutenir la parentalité. En tant qu'accueil de loisirs, nous nous devons d'apporter un soutien aux parents.

Tout au long de l'année, nous mettons un point d'honneur à réaliser des accueils personnalisés, que ce soit le matin ou le soir. Nous prévoyons également des temps à chaque période pour des échanges parents/enfants par le biais de veillées, de temps partagés…

Nous tenons également à laisser de la place à l'informel et à la discussion. Pour résumé, nous voulons tendre vers un accueil de loisirs tripartite :



5. Accueil des enfants en situation de handicap

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit, dans son article 2, la nécessité d' « assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans le cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

Chaque enfant, chaque famille a son histoire, ses capacités et ses difficultés. Nous préférons traiter chaque situation de manière indépendante en proposant dans un premier temps un entretien avec les parents (et éventuellement l'enfant). Le but étant de coconstruire une inclusion individualisée, qui prendra compte de l'enfant, de sa famille, mais également du contexte de notre accueil à ce moment-là.

Si nous jugeons que la situation peut être délicate, nous nous mettrons en relation avec des acteurs de l'éducation spécialisée ou des dispositifs compétents afin d'accueillir au mieux l'enfant porteur de handicap.

6. Les valeurs de la république

L'accueil de loisirs s'inscrit pleinement dans les valeurs fondamentales de la République française, qui reposent sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Ces principes guident notre engagement au quotidien pour offrir un cadre respectueux, ouvert à toutes et à tous, sans distinction d'origine, de croyance ou de situation sociale.

Nous veillons à promouvoir le respect mutuel, la tolérance et la solidarité, afin de favoriser le vivre-ensemble et l'épanouissement de chaque enfant. En garantissant un espace sécurisé et bienveillant, nous contribuons à transmettre ces valeurs essentielles qui fondent notre société démocratique.

.

LE PROJET CLAS

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

L'Espace de Vie Sociale « Le Part' âge » met en place un projet CLAS sur l'ensemble du territoire. Pour la commune de Saint-Didier-en-Velay, celui-ci aura lieu une fois par semaine hors période de vacances de 16h15 à 18h30. Il s'adresse à un groupe d'élève de 6 à 11 ans orientés par le biais de l'école.

Un ou plusieurs animateurs les accompagnent dans la compréhension de leurs devoirs, dans l'accompagnement à la méthodologie, dans l'organisation de son travail, de son cartable…

Les enfants participeront également à des projets annuels en lien avec les objectifs du CLAS par le biais d'activités ludiques permettant de développer les compétences de l'enfant tel que développer sa mémoire, sa motricité fine, son imaginaire…

Ceci permet à l'enfant de travailler les mêmes compétences qu'au sein de l'école sous une autre forme lui permettant de (re)prendre confiance en lui et de s'apercevoir des qualités qu'il possède.

1. Le téléphone portable

Chaque animateur doit être en possession de son téléphone portable lors des sorties ou activités extérieures, afin de garantir la sécurité des enfants (appel des secours, lien direct avec la direction, contact avec les responsables).

Il doit également avoir sur lui les numéros des responsables (responsables de l'accueil de loisirs, responsable de territoire, chef de service, ou, en dernier recours, le directeur de Loire-Semène), ainsi que les numéros d'urgence (affichés à l'intérieur de la pharmacie).

Les numéros de téléphone des animateurs ne seront en aucun cas communiqués aux parents. En cas de besoin, les familles peuvent contacter :

- La structure : 04 71 61 27 46
- La responsable de structure : 06 61 94 23 75
- L'adjointe de structure : 06 61 94 26 49

Le téléphone portable n'est pas utilisé en présence des enfants, sauf en cas de nécessité professionnelle (par exemple : mettre de la musique, contacter un responsable, gérer une urgence).

Afin de garantir la sécurité de tous, une ligne fixe est mise à disposition du personnel et des usagers.

2. Drogue, alcool et cigarette

Drogue, alcool :
La consommation et le trafic de stupéfiants sont totalement interdits par la loi. La consommation d'alcool est également interdite dans l'enceinte de la structure.

Cigarette :
Pour les fumeurs, la cigarette est tolérée dans l'endroit prévu à cet effet. Durant cette pause, l'animateur devra prévenir ses collègues de son absence.

3. L'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique fait partie intégrante de ce dernier et doit donc se faire en continu.

Les bilans sont utiles quant à la vision du travail effectué au sein de l'accueil. Ils permettent d'appréhender la réalisation partielle ou totale des objectifs cités ci-dessus et donc d'améliorer la qualité de l'accueil de loisirs et d'ajuster nos futures pratiques.

Lors de l'élaboration des différents projets (pédagogique et d'animations), l'équipe organisatrice prend soin de déterminer des indicateurs de réussite afin de pouvoir évaluer, le plus précisément possible, l'atteinte des objectifs fixés.

Pour répondre à ces indicateurs et pouvoir évaluer les objectifs, l'équipe met en œuvre différents temps d'échanges :

- Avec les enfants sur leurs ressentis, leurs attentes et leurs besoins.
- Entre animateurs où chacun peut donner son point de vue et son analyse.
- Entre les animateurs et l'équipe de direction par période, pour établir un bilan de la période et se projeter sur la suivante.
- Entre les membres de l'équipe de direction.

Ces réunions permettent aux animateurs de faire le point sur :

- Leurs ressentis.
- Leurs remarques et observations vis-à-vis des enfants.
- Leurs besoins (matériel, organisationnel, humain ou autre)
- Leurs avis sur les prestataires et les sorties.
- Leurs observations concernant le respect de la mise en place du projet pédagogique.
- Les autres points à soulever.
- Les problèmes rencontrés et leurs pistes d'amélioration.

Ces évaluations sont toujours complétées et renforcées par la parole des enfants.

PARTENARIAT ET COMMUNICATION

1. Partenariat

Il est impératif pour nous de développer différents partenariats :

- ✓ Avec les autres accueils de loisirs de la communauté de communes
- ✓ Avec les autres services de la communauté de communes : crèches, Relais ¨Petite Enfance, service culture, médiathèques, conseiller numérique …
- ✓ Avec les acteurs locaux (mairies, écoles, associations sportives et culturelles, maison de retraite…)
- ✓ Tout autre partenariat pouvant servir à notre projet pédagogique.

2. Communication

Il est important de communiquer. L'information passe par plusieurs étapes :

- ✓ Un programme des temps forts avec tous les renseignements est diffusé.
- ✓ Envoi d'e-mails aux familles pour toutes informations nouvelles et les programmes.
- ✓ Des points informations sont installés dans la structure afin d'informer les parents sur des aspects précis notamment pour le nécessaire à apporter pour les sorties, les programmes d'activité sur la semaine…
- ✓ Un page d'actualité est disponible sur le site de Loire Semène.

- ✓ Le site Internet, le Facebook de la communauté de communes, la presse, permettent de relayer les temps forts et de rendre compte de toute information sur le fonctionnement du centre.
- ✓ Le bureau de la direction est également toujours accessible pour renseigner les parents, répondre aux diverses questions, problèmes….
- ✓ Le règlement intérieur : toute famille se doit de prendre connaissance du règlement intérieur. Celui-ci est consultable sur le site internet www.loire-semene.fr.